



Le Carniérois

Bulletin de liaison de la Municipalité

N°136 MARS 2016

DU FIL A RETORDRE

Deux caravanes spécialement aménagées par des artistes régionaux, seront présentes ce

MERCREDI 16 MARS de 14h00 à 17h00 sur la place du square

Le but de cette exposition, mobile, est de vous présenter les trois techniques que sont :

Le Tissage
La Broderie
La Dentelle

Ainsi que les œuvres d'artistes contemporains qui questionnent ces différents textiles.

L'une des caravanes accueillera un micro-musée où seront exposées des pièces des trois musées (Maison du Patrimoine d'Avesnes les Aubert, Maison de la Broderie de Villers-Outréaux et Maison de la Dentelle et Broderies de Caudry)

L'autre caravane sera transformée en lieu de représentation où les spectateurs pourront voir une performance dansée autour du textile.

Le public (ouvert à TOUS) sera ensuite invité à devenir acteur du projet en témoignant, s'il le souhaite, de son rapport, ou de son absence de rapport, au textile.

MERCREDI RECREATIF A LA BIBLIOTHEQUE

Afin de préparer le passage des cloches, nous invitons les petits bambins, comme les plus grands, à venir écouter quelques histoires le

MERCREDI 23 MARS après-midi à la bibliothèque

En préambule, un atelier créatif accueillera une vingtaine de petits(es) carniérois(es) de 4 à 10 ans dans le but d'élaborer des compositions ayant trait aux œufs en chocolat.

Faute de pouvoir installer plus de 20 enfants, seuls les 20 premiers inscrits pourront participer à un atelier

Pour cela il sera impératif de s'inscrire en mairie avant le samedi 18 mars.

Deux séances seront proposées ce qui devrait permettre à 40 enfants de participer. S'en suivra une lecture, de plusieurs albums, pour tous les enfants qui le souhaitent.

Séance n°1 :

Atelier créatif de 15h00 à 15h30 et ensuite une lecture d'albums de 15h30 à 16h00.

Séance n°2

Atelier récréatif de 16h00 à 16h30 et ensuite une lecture d'albums de 16h30 à 17h00.

Il sera nécessaire lors de l'inscription de préciser la séance retenue.

Ces animations, gérées et assurées par des bénévoles, compétents, seront gratuites ;

Une gourmandise de Pâques sera offerte aux enfants.

CLUB DE MARCHE

Fort d'un nombre d'adhérents sans cesse en hausse, le Club de Marche de Carnières a organisé du 27 février au 5 mars un séjour RAQUETTES à LAMOURA (Jura) auquel 16 personnes ont pris part

Neige, bonne ambiance, bonnes tables et belles randonnées enneigées étaient au rendez-vous. Ce séjour sportif et ludique a, également, été agrémenté d'un peu tourisme local avec la visite du Fort des Rousses, de la plus grande cave d'affinage de fromages d'Europe, de la rencontre avec un personnage typique et insolite en la personne d'un tourneur sur corne et pour certains d'un petit tour en Suisse.

CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES

Le questionnaire relatif à l'obtention des aides du CCAS est disponible en mairie.

Dès que celui-ci sera complété, il conviendra de le restituer accompagné des documents suivants :

Un justificatif d'identité.

Vos Justificatifs de ressources mensuelles (attestation CAF, Pôle Emploi, Retraite....)

Un justificatif de domicile (quittance EDF)

Votre dernière quittance avec le montant de votre loyer

Si vous avez un doute sur le fait de pouvoir en bénéficier, n'hésitez pas à vous présenter. à la permanence de Mme MARLIOT, chaque mercredi à partir de 19h00

STATIONNEMENT GENANT

Pour faciliter le déplacement des écoliers sur le chemin de l'école mais aussi quand ceux-ci se rendent à la salle des sports ou à la salles des fêtes, MERCI de bien vouloir garer vos véhicules de façon à laisser un passage suffisamment large pour permettre de passer avec un landau, un fauteuil roulant.

Le but n'est pas de créer de la gêne aux riverains en interdisant de stationner systématiquement sur le trottoir, la largeur de certains trottoirs permet d'ailleurs un stationnement légal car matérialisé mais force est de constater que de nombreux véhicules ne laissent pas suffisamment de place aux piétons et que la responsabilité de leur propriétaire pourrait être engagée en cas d'accident.

POUBELLES

Il est rappelé que les poubelles, une fois vidées, doivent impérativement être rentrées.

Cette mesure, imposée par le code de la santé publique, s'avère d'autant plus importante, lorsque des bourrasques de vent, comme celles constatées récemment, entraînent les poubelles vides sur la chaussée avec le risque de provoquer un accident.

Toujours dans le domaine de l'hygiène il est également rappelé:

Aux propriétaires de chiens de ramasser les déjections de leur animal de compagnie voire à défaut de moyen pour le faire, de les pousser du bout du pied dans le caniveau. Les déjections, une fois ramassées peuvent ensuite être jetées dans une bouche d'égout, il y en a suffisamment.

Aux inciviques que jeter ses détritrus (cigarettes de bière, bouteilles....) tant sur le domaine public que privé est interdit.

SUBVENTIONS COMMUNALES

Lors de la réunion du conseil municipal du 3 mars, les conseillers municipaux, à l'unanimité, ont donné leur accord pour le versement, après le vote du budget primitif 2016, des subventions ci-dessous aux associations dont les noms suivent :

	<u>Associations communales</u>	<u>Associations extérieures</u>	
Basket club	7 000 €	Secours Populaire	50€
Club animation social et de loisirs	310 €	Drache Schmitt Eric (forain)	230 €
Union Nationale des Combattants	310 €	Marlier Fabien (forain)	230 €
Coopérative scolaire	310 €	Sté colombophile d'Avesnes les Aubert	50 €
La Butte Carnièreoise	310 €	Institut de recherche contre le cancer	300 €
Club de randonnée	310 €	Association des Papillons Blancs	150 €
Association USEP communale	150 €	Restos du Cœur	300 €
Millénium Show	310 €	Paroles de Femmes à Beauvois	100 €
		Chambre des Métiers	50 €
		Institut Pasteur	50 €
		Fédération des travailleurs handicapés	50 €
		Noël Heureux de la Voix du Nord	50 €
		Association des paralysés de France	50 €
		Association USEP (circonscription)	150€